

Il faut vous ai-je dit que la détention existe, mais qu'elle soit aussi peu apparente que possible. L'asile sera donc clos de murs, et de murs sérieux, auxquels on donne généralement 4 mètres de hauteur. Mais pour éviter que ces murs ne fassent écran — car on cherche un emplacement en vue de la campagne — ces murs sont construits au fond d'un saut de loup, ou plus exactement d'une déclivité de terrain, en pente très douce. Le sommet du mur dépasse ainsi de très peu le niveau des terrains de l'asile, et la vue s'étend au delà. Les chaperons doivent être arrondis, sans saillie, afin d'éviter tout accrochage de cordes (fig. 842).

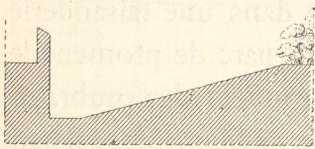


Fig. 842. — Clôture d'une maison d'aliénés.

Les corridors, les portes doivent être plus larges que dans un hôpital : un choc ou une rencontre dégénère facilement en collision et en rixes entre les malades.

On évite tout ce qui peut être une cause d'accident ou de suicide. Ainsi, les serrures seront plutôt entaillées, on évitera les saillies, les angles seront autant que possibles arrondis.

Il est essentiel que les objets indispensables, tels que toilettes, etc., soient fixes.

Les escaliers ne doivent pas être à quartier tournant ; ils ne doivent présenter aucun vide entre leurs limons, toujours par crainte des suicides. Les rampes doivent être élevées et lisses ; les escaliers entre murs sont parfaits.

C'est surtout dans les quartiers des agités que ces précautions ne sauraient être trop minutieuses. Les cellules sont matelassées dans une hauteur de 2 mètres environ ; au-dessus du capitonnage un chanfrein en bois, incliné à 45° au moins, raccorde le mur.

La fenêtre est à 2^m 20 du sol, formée d'un châssis en fer et de petits carreaux en vitre-dalle.